

* LE SOLEIL, 10 novembre 2004, A3

1/2

Une autoroute « privée » dans le parc

Québec envisage de recourir à un PPP pour la réfection de la 175

GILBERT LEDUC

GLeduc@lesoleil.com

Le ministère des Transports envisage de recourir à un partenariat public-privé (PPP) pour réaliser une portion de 94,5 kilomètres des travaux d'élargissement de la route 175 entre Québec et Saguenay sans toutefois imposer un péage aux automobilistes.

Il jongle aussi avec l'idée d'un PPP pour la conversion de la route 185 — qui mène de Rivière-du-Loup jusqu'au Nouveau-Brunswick — en autoroute à deux voies séparées et pour la construction d'un nouveau tronçon de 39 kilomètres sur l'autoroute 35 entre Saint-Jean-sur-Richelieu et le Vermont.

Il songe aussi à lancer des projets pilotes de gestion déléguée d'entretien et d'exploitation du réseau routier. Il confierait au privé la gestion et l'exécution de la plupart des travaux d'entretien et d'exploitation de routes dont la longueur varierait entre 400 et 800 kms.

Le ministère examine aussi la possibilité de confier au secteur privé la construction, l'exploitation, l'entretien et le financement de 31 nouvelles aires de service le long des autoroutes en remplacement des haltes permanentes actuelles et de vendre les trois aires de service qu'il a récemment construites à Lévis (secteur Saint-Nicolas), à Saint-Michel de Bellechasse et à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Ces projets sont contenus dans un document confidentiel déposé, hier, par le président du Syndicat de la fonction pu-

blique du Québec, Michel Sawyer, lors de sa comparution devant la commission parlementaire chargée de tenir des consultations publiques sur le projet de loi n° 61, Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec.

« Les PPP, au ministère des Transports, sont loin d'être une illusion », a déclaré M. Sawyer en signalant que le document confirmait que le gouvernement n'allait pas utiliser les PPP exclusivement pour les grands projets, comme le répète la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget.

En effet, le document traite du recours éventuel aux PPP pour l'exploitation des traversiers et pour venir en aide aux sociétés de transport en commun, notamment en ce qui a trait à l'entretien des équipements et même à l'exploitation des véhicules.

« Parmi ses avantages, le PPP permet d'améliorer la qualité du service au moindre coût possible, de réduire la contribution gouvernementale sur chaque projet qui est entrepris, de respecter les échéanciers et les budgets prévus et de dégager des économies », affirme le ministère dans l'une de ses premières phrases de son document.

9,8 MILLIARDS \$ EN PPP

Le ministère des Transports avait déjà annoncé son intention de recourir à des PPP pour réaliser le parachèvement des autoroutes 30 et 25 dans la région de Montréal. Voilà maintenant

L'entretien et l'exploitation seraient confiés au privé

qu'il prend en considération la possibilité de faire de même avec les routes 175 et 185 et l'autoroute 35.

« Sur la base d'un horizon de réalisation de ces projets entre 2006 et 2010, le calendrier des débours pour ces projets imposerait des contraintes importantes sur les ressources financières du gouvernement », fait remarquer le document. « La somme des trois premiers projets — soit les autoroutes 30 et 25 et la route 175 — pourrait représenter des débours annuels moyens de 170 millions \$ et, pour l'ensemble des cinq projets, des débours de 290 millions \$, et ce, pour toute la période que dureraient les ententes de partenariat, soit par hypothèse, 34 ans. »

Au bout de cette période, la facture pour l'État serait de 9,8 milliards \$, a fait remarquer le député péquiste de Richelieu, Sylvain Simard. « Ils ne sont pas gratuits, les PPP », a-t-il signalé.

Dans le cas de la route 175 — un projet estimé à 700 millions \$ —, les travaux prévus dans les secteurs nord et sud seraient réalisés de façon conventionnelle. « L'élargissement de la partie centrale de 94,5 km pourrait être fait en partenariat avec le secteur privé », suggère-t-on. « ... le ministère évaluera la possibilité de faire la section centrale selon la forme CCEE (conception-construction-entretien-exploitation-financement) pour une période de 30 ans avec délégation de l'exploitation et de l'entretien pour les sections nord et sud. »

e/c